Municipalité de St-Didace

Ordre du jour session 14 décembre 2020

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
   - 4.1 Calendrier des séances de 2020
   - 4.2 Renouvellement de l'appui financier annuel de la Chambre de commerce Brandon
   - 4.3 Quittance et transaction entre la Municipalité et la compagnie 9379-4907 inc.
   - 4.4 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres élus du conseil
5. **FINANCE**
   - 5.1 Adoption des comptes
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
   - 7.1 Nouveau nom de rues sur le territoire
   - 7.2 Fin des travaux du projet RIRL-2017-726B (route 349)
   - 7.3 Déneigement du chemin des Œillets et modalité de paiement
   - 7.4 Paiement décompte # 1 projet chemin de dérivation à Saint-Didace (chemin Mandeville)
   - 7.5 Paiement décompte # 5 projet AIRRL-2018-512 (Lanaudière phase 2)
   - 7.6 Paiement décompte # 2 projet RIRL-2017-726B (route 349)
   - 7.7 Paiement décompte # 2 projet AIRRL-2020-616 (chemin et traverse du Portage)
   - 7.8 Reddition de compte – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) (rue Du Pont)
   - 7.9 Projet de lotissement
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
   - 8.1 Dépôt du rapport de la Stratégie d'économie de l'eau potable 2019
   - 8.2 Adjudication de contrat firme d'ingénierie projet Pont-Barrage
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
    - 10.1 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (novembre)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
    - 11.1 Annulation Projet parascolaire – Fleurs
    - 11.2 Amendement de la résolution 2017-12-229 concernant le remboursement pour activités sportives
    - 11.3 Mandat pour la réalisation d'une étude de projet pour l'amélioration du presbytère
    - 11.4 Demande d'aide financière de Loisirs St-Didace
    - 11.5 Demande d'appui au projet de bibliothèque roulante
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.

- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.

- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.